REGLEMENT DE LA CREPYNOISE 3/4 OCTOBRE 2026

1. **Lieu, date et nature de la compétition**

Courses enfants :

Crépy-en-Valois le samedi 3 Octobre 2026

N°	Heure	Catégories	Distances	Tarifs
1	15h	Eveil Athlétique de 2018 à 2020	8 min	2€
2	15h20	Poussins de 2016 à 2017	1,5 kms	2€
3	15h40	Benjamins et minimes de 2012 à 2015	3 kms	4€

Crépy-en-Valois le dimanche 4 octobre 2026

Marche et courses

N°	Heure	Catégories	Distances	Tarifs
1	9h15	Marche : Ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et autorisation parentale pour les – de 18 ans	7 kms	12€
2	9h30	De minimes 2012/2013 à masters	5 kms	12€
3	9H40	De cadets 2010/2011 à masters	10 kms	16€

Sortie VTT Famille :

Tarifs :

N°	Heure	Catégories	Distances	Tarifs
1	9h00	VTT : couple enfant/parent	25 kms	15€
	9h00	VTT : adulte seul	25 kms ou distance plus longue	12€
	9H00	VTT : enfant seul licencié	25 kms	5€

Départ 9 h du stade Pie 11

Parcours de 25kms accessible tout niveau à partir de 8 ans, principalement sur chemins.

Attention, un enfant mineur devra être obligatoirement accompagnée d'un adulte.

Casque obligatoire pour tous.

Lors de l'inscription, il sera demandé d'inscrire le « couple » (l'enfant et le parent)

Pour les Vtt plus confirmés, un parcours plus long et plus technique sera proposé.

A l'arrivée, un ravito sera offert.

Site d'inscription : https://la-crepynoise.adeorun.com

Mail de la Crépynoise : **lacrepynoise@gmail.com**

2. Organisateur

USC Crépy Athlétisme
Président : Marie Fortier
60 rue de Paris
60800 LEVIGNEN
Tél : 06 16 27 04 83
lacrepynoise@gmail.com

3. Conditions de participation

La participation à la manifestation est conditionnée à :

a) Catégorie d'âge :

Les compétiteurs doivent être au minimum de la catégorie

- **Pour le 5 km :** Femmes et hommes à partir de minimes jusqu'à masters.
- **Pour le 10km** : Femmes et hommes à partir de cadets jusqu'à masters.
 Pour la marche de 7 km : ouvert à tout âge, présence obligatoire d'un majeur pour les – de 16 ans et une autorisation parentale pour les – de 18 ans

b) Certificat médical :

Pour le 5 km et le 10 km Conformément à la règlementation FFA, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

Soit d'une licence athlé compétition, athlé entreprise, athlé running ou d'un pass running, délivrée par la FFA ou UFOLEP, en cours de validité à la date de la manifestation ;

Soit d'un PPS (parcours prévention santé) valide à la date de la compétition. Disponible sous https://pps.athle.fr/

Pour les enfants, une autorisation parentale sera demandée ainsi qu'un questionnaire médical disponible au moment de l'inscription

Inscription

Les inscriptions se font par internet sur https://la-crepynoise.adeorun.com

Les bénéfices seront reversés à Octobre Rose dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

c) Clôture des inscriptions

La clôture des inscriptions sur Adéorun est fixée au 25 Septembre 2026

Pas d'inscription sur place les jours des courses

Mineurs

Les athlètes mineurs doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation, disponibles sur Adéorun et remplir le questionnaire médical.

d) Dossard

L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, un dossard fourni par l'organisation.

Ce dossard sera muni d'une puce à usage unique nécessaire au chronométrage et classement.

e) Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

4. Cession de dossard

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'incident face à ce type de situation.

5. Assurances

a) Responsabilité civile

La responsabilité civile de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance souscrite auprès de :

AXA Bertolle Associés

51 Av. Pasteur

b) Assurance dommages corporels

Sauf s'ils y ont renoncé, les athlètes FFA sont couverts par une assurance dommages corporels. Il est vivement conseillé aux autres athlètes de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer.

6. Règles sportives

La compétition se déroule selon les règles sportives de la FFA.

7. Classements et récompenses

a) Classements

Il sera établi pour chaque course (5 et 10 kms) un classement ainsi que la course enfants Benjamins uniquement. Pas de classement pour les courses enfants Eveil et poussins.

Récompenses

Une récompense pour les 3 premières féminines et pour les 3 premiers masculins pour les courses Benjamins, 5kms 10 kms.

Les 3 premiers (ou ères) seront récompensés.

Chaque enfant des courses Eveil et poussins aura une récompense à son arrivée.

b) Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et ensuite sur adeochrono.fr

Conformément à la loi dite « informatique et libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime (pour la FFA, en faire la demande directement à l'adresse électronique cil@athle.fr).

8. Ravitaillements

Ravitaillement au 5ème km pour la course de 10 km

Ravitaillement disponible à la fin de chaque course le samedi et dimanche

9. Sécurité et soins

a) Voies utilisées

Les courses enfants auront lieu cours Foch. Cet accès est totalement fermé à la circulation.

Les courses adultes se dérouleront en ville sur des voies partiellement fermées à la circulation.

b) Sécurité des concurrents

La sécurité est assurée par **L'Association de Protection Civile de l'Oise**

10. Protection de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent actif.

11. Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.